

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Proviseur

Secrétariat : M. Rougier et M. Casaubon Seignour, parents d'élèves élus

Le quorum étant atteint avec 21 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du conseil d'Administration ouverte à 18h.

Adoption du PV du 6 mars 2019 : 21 pour (unanimité)

Est ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

Point 2.1 : DBM pour information 2018

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.

M. le Proviseur présente la liste des questions diverses proposées par les professeurs :

- 1 *Qu'en est-il de la réhabilitation du lycée (notamment les travaux dans les salles de science), de l'avenir du bâtiment Charité ?*
- 2 *Sur quel crédit a été financé l'embellissement du lycée et de la Charité ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été voté au CA ?*
- 3 *Où sont passés les VTT (une quinzaine) qui se trouvaient dans les sous-sols de la Charité ?*
- 4 *Une réunion "Crédits pédagogiques" est prévue vendredi 5 avril pour parler d'un reliquat qui financerait les projets : pourquoi le projet de formation PSC1, demandée par au moins 6 professeurs depuis l'arrivée de M. Pinto dans l'établissement, ne peut-il aboutir ? Pourquoi la solution proposée par Mme Hirschberger n'a-t-elle pas été acceptée ?*
- 5 *Qu'en est-il de la demande d'un abri pour les vélos des professeurs (cour de la Restauration) ?*

Un représentant des élèves intervient pour demander l'autorisation d'organiser le carnaval le 10 mai. Il y aura un achat de lots pour récompenser les 3 premières photos de costumes, l'élection se fera sur Facebook. M. le Proviseur donne son accord de principe mais il faudra faire une demande par écrit.

Le représentant des élèves informe le CA que le 10 avril un concert inter-lycées (avec le lycée Duhamel), organisé par les CVL des lycées, aura lieu à la salle de spectacle de la Commanderie avec un billet d'entrée à 3€.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

1. Organisation de l'action éducatrice

1.1 Calendrier de fin d'année scolaire 2018-2019

Joint en annexe du dossier de préparation du CA

M. le Proviseur fait une lecture des différents sujets de la proposition de calendrier en précisant que ce calendrier a été vu avec les professeurs.

Pour le sujet « fin des cours », M. le Proviseur rappelle la possibilité aux Secondes de faire un stage entre le 17 juin et le 7 juillet. Après ce stage un travail de synthèse est demandé afin de travailler notamment sur les aspects de l'orientation qui seront présentés le jour de la soutenance le lundi 2 septembre 2019.

M. le Proviseur précise que le stage/aides envisagés sur les vacances de Pâques lors de la création du projet d'établissement n'est pas envisageable cette année vu les sollicitations de formation des Professeurs en lien avec la réforme du bac. Cela sera envisageable l'année prochaine.

Pour le sujet « inscriptions et fiches d'inscriptions », M. le Proviseur confirme que l'inscription pour les classes de seconde ne se fera pas par une procédure en ligne mais physiquement le 1^{er} juillet afin de rencontrer les parents, d'avoir un premier contact pour répondre aux questions en face à face et pour que les enseignants puissent récupérer un maximum d'information sur l'élève. Pour les inscriptions en terminale suite à redoublement, la situation, vu le nombre de places potentielles, sera tendue en section ES.

Pour le sujet « Remise des manuels », suite à une question d'un enseignant sur le budget pour l'achat de manuel, le représentant de la Région BFC précise qu'au niveau de la région le budget concerne les manuels scolaires, les photocopies et pas la partie numérique qui est couverte par l'Etat. Certaines régions ont fait le choix d'un budget pour la version numérique mais l'écart est conséquent. Pour donner un ordre de grandeur, 2 M€ en région BFC à comparer à 15 M€ en numérique en région Rhône-Alpes.

M. le Proviseur précise que le lycée Nodier a une avance d'environ 30 k€ pour la dotation des manuels qui devrait être utilisable sur l'année 2019-2020. L'idée est d'attendre l'année prochaine avant d'acheter des manuels, car, avec la réforme du bac qui se fait sur deux niveaux en même temps (seconde et première), ceux-ci risquent d'évoluer. Il est prudent d'attendre une version consolidée et de faire éventuellement des photocopies sur l'année 2019-2020.

La rentrée 2019-2020 est prévue le 2/09 pour les secondes et le 03/09 pour le reste du lycée

Vote de l'assemblée : 21 pour (unanimité)

1.2 Liste des fournitures

Joint en annexe du dossier de préparation du CA

M. le Proviseur indique qu'il n'y a pas de changement notable. Pour les calculatrices, un nouveau fournisseur français est référencé : NUMWORKS. De plus le jour des inscriptions 2nde, le 1^{er} juillet, une bourse aux calculatrices sera organisée.

M. le Proviseur indique qu'une action est prévue par les APE pour les fournitures scolaires. Un représentant de la FCPE indique qu'une action commune entre la FCPE et la PEEP est en préparation pour offrir des tarifs avantageux pour les parents qui adhèrent à une des deux associations. Cette offre serait aussi valable pour les frères et sœur d'un élève de Nodier.

Validation de la liste des fournitures scolaires demandées aux élèves : 21 pour (unanimité)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

2. Fonctionnement matériel et financier

2.1 DBM pour information n°22 à 24 – exercice 2018

Ces DBM, Décisions Budgétaires Modificatives, votées dans des CA précédents sont présentés à titre d'information par M. le Gestionnaire et sont intégrés dans le compte financier mais ne font pas l'objet d'un vote.

Les modifications concernent des ajustements relatifs à des subventions versées au lycée (y compris la suppression des reliquats non consommés au budget 2018), l'ajustement des recettes et des dépenses du service SRH au vu de la réalité des recettes perçues et l'ajustement des prévisions de recettes et de dépenses pour la mise à jour de la représentation comptable du patrimoine (amortissements)

2.2 Compte financier de l'exercice 2018

M. le Gestionnaire présente le compte financier de l'exercice 2018 à partir du rapport et des pièces de développement budgétaires qui avaient été transmis par mail. Les documents appellent quelques explications ou précisions qui sont apportées au cours de la présentation. Lors des explications sur le service ALO – administration, et notamment la partie entretien du patrimoine mobilier/immobilier, M. le Proviseur et M. le Gestionnaire répondent à la question diverse n°1 des enseignants : *Qu'en est-il de la réhabilitation du lycée (notamment des travaux dans les salles de science), de l'avenir du bâtiment Charité ?*

Il n'est rien prévu pour le moment. Suite à la fusion des deux régions Bourgogne et Franche Comté le plan lycée élaboré par le région Franche Comté qui prévoyait une restructuration du lycée Nodier juste après le lycée Duhamel est devenu caduc. M. le Vice-Président en charge des lycées nous l'a expliqué il y a un an : la Région a d'énormes chantiers à réaliser : accessibilité, la loi Elan (transition énergétique) ... Les projets de restructuration seront désormais validés au cas par cas au vu des urgences de sécurité et de mise en conformité réglementaire.

Concernant les salles de science, leur rénovation avait été repoussée au chantier de restructuration du lycée. Dans cette attente, la Région avait financé la rénovation complète du laboratoire de chimie en 2015. Depuis que le projet de restructuration n'est plus d'actualité, à court ou à moyen terme, la question de la rénovation de ces salles doit être traitée. Ce sujet a été abordé en fin d'année scolaire dernière et les équipes pédagogiques de science ont mis en priorité la rénovation des salles 201 et 202. M. le Gestionnaire a organisé un RDV fin août avec le responsable du service Equipement et Evolution des Lycées de la Région BFC. La proposition : remplacer les paillasses en inscrivant leur renouvellement au plan pluriannuel d'équipement (PPE) en décembre. M. le Gestionnaire a souhaité aller plus loin en sollicitant la Direction du Patrimoine (DPGI) pour organiser des travaux complets de rénovation de ces salles incluant le rééquipement mobilier. La DPGI a dans un premier temps répondu favorablement au projet (en octobre) mais l'instruction du dossier a révélé une complexité particulière et des coûts très importants. Par conséquent, l'investissement a été refusé, dernièrement. En conséquence, le projet initial de remplacer les paillasses existantes sans autres travaux redevient le projet à réaliser. Ce projet sera déposé en décembre 2019 pour 2020. En attendant, le lycée a commandé les études obligatoires prévues par la Région BFC soit un diagnostic amiante mené dans chacune des salles avec des prélèvements (sol et paillasses) Si le diagnostic révèle la

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

présence d'amiante (dans les colles), les travaux de remplacement seront accompagnés par une entreprise spécialisée.

M. le Proviseur rappelle que le bâtiment Charité fait partie intégrante du lycée et est considéré ainsi par la Région BFC (voir déclaration faite en 2018 sur le sujet).

M. Bourgeois représentant la Région BFC confirme les priorités de la Région et précise que le budget de la Région est d'environ 1,6 milliards d'euros et que pour le budget travaux pour les lycées était de 60 millions d'euros et qu'il est aujourd'hui de 100 millions d'euros pour environ 130 lycées.

M. le Gestionnaire précise que pour le service spécial SBN – bourses nationales, le montant versé par l'Etat est redistribué aux familles allocataires. Les sommes transitent donc par le budget du lycée et sont portées au compte financier ; les lignes recettes et dépenses sont parfaitement égales. Il est précisé que le taux de boursier est de l'ordre de 13%.

Un enseignant a relevé des différences entre les chiffres présentés dans deux documents, le rapport sur le compte financier et la pièce n°3 – développement des charges.

Les explications ont été apportées par M. le Gestionnaire dès le lendemain aux membres du CA et sont reprises ci-dessous :

M. le Gestionnaire confirme tout d'abord que les chiffres sont justes dans les deux documents mais que leur présentation diffère.

Pour mémoire,

1- *Sur le rapport, à la page 3, total des dépenses réelles pour le service AP : 126 910,03 € / sur la pièce n°3, à la page 2, montant net des charges pour le service AP : 127 033,19 €
Soit une différence de 123,16 €*

2- *Sur le rapport, à la page 3, total des dépenses réelles pour le service ALO : 489 937,30 € / sur la pièce n°3, à la page 5, montant net des charges pour le service ALO : 490 162,38 €
Soit une différence de 225,08 €*

Le total des différences constatées s'établit à 348,24 €

Cette différence concerne les ordres de dépenses de l'exercice 2017 payés début 2018 selon la procédure comptable dite d'extourne. A la fin de l'exercice 2017, le lycée n'avait pas récupéré auprès de ses fournisseurs toutes les factures attendues et il a fallu estimer le montant de celles-ci avec les éléments en notre possession (ex : bon de commande, devis, contrat).

Au final, l'estimation s'est avérée inférieure à la réalité des sommes facturées pour des ordres de dépenses du service AP (+123,16 €) et du service ALO (+225,08 €)

Par conséquent le lycée a payé un « surcoût » en 2018 égal à +348,24 € pour des prestations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Dans le rapport sur le compte financier, ce surcoût est présenté tout en bas, du tableau page 3, dans la ligne « Opérations sur crédits d'extourne » (colonne solde = 348,24 €)

Dans le développement des charges, le surcoût est directement imputé aux services AP et ALO ce qui aggrave le montant total des dépenses pour ces deux services. Car, effectivement, la charge du surcoût est supportée par les services concernés en 2018.

Le rapport proposé par l'Intendant complète la lecture de la pièce, officielle, n°3 : sur cette pièce, les opérations d'extourne sont reportées à part mais aucune différence n'est signalée entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Lors de la présentation des bilans recettes/dépenses des différents échanges linguistiques ou projets par M. le Gestionnaire, un représentant des parents d'élèves suggère d'associer systématiquement le bilan prévisionnel à l'information faite aux parents afin de sensibiliser les parents sur les coûts réels, sur l'origine des subventions obtenues et sur les actions réalisées par les élèves afin de réduire la quote-part incombant aux parents. M. le Proviseur a retenu cette idée pour les échanges et projets à venir.

M. Lebrun, enseignant, quitte la réunion à 19 :30.

M. Rougier, représentant parents, quitte la réunion à 19 :48 et laisse le secrétariat à M. Casaubon Seignour.

A partir de la page 14 du rapport du compte financier, M. le Gestionnaire utilise une présentation type Powerpoint pour expliciter le résultat de l'exercice et l'analyse financière.

M. le Proviseur propose de passer au vote. Le CA adopte le compte financier à l'unanimité et sans réserves (19 pour).

2.3 Affectation du résultat de l'exercice 2018

M. le Gestionnaire propose d'affecter le résultat excédentaire pour 2018, de 19897,49 euros au compte 1068 « autres réserves », avec respectivement : + 16891,83 euros pour le Service général et + 3005,66 euros pour le Service SRH

M. le Proviseur propose de passer au vote. Le CA adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2018 à l'unanimité et sans réserves (19 pour).

2.4 DBM n° 1 à 4 – exercice 2019 pour information

M. le Gestionnaire se propose de répondre aux questions concernant les décisions modificatives présentées pour information n°1 à 4.

Les modifications visent à réinscrire dans le budget 2019 les reliquats de certaines subventions non consommées dans le budget précédent et à prendre en compte de nouvelles subventions.

2.4 DBM n°5 pour vote

Il est proposé :

- d'abonder les crédits du service activités pédagogiques – AP par un prélèvement de + 18000 € sur le fond de roulement et les fonds de réserves du service général.
- d'abonder les crédits du service vie de l'élève – VE par un prélèvement de + 2500 € sur le fond de roulement et les fonds de réserves du service général.
- d'abonder les crédits du service administration et logistique - ALO par un prélèvement de + 4000 € sur le fond de roulement et les fonds de réserves du service général.
- d'abonder les crédits du service restauration et hébergement - SRH par un prélèvement de + 3900 € sur le fond de roulement et les fonds de réserves de ce service.
- d'abonder les crédits du service opérations en capital - OPC par un prélèvement de + 3000 € sur le fond de roulement et les fonds de réserves de ce service SRH.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Le détail des lignes de crédit, les précisions sur les besoins de financement, le résultat prévisionnel pour l'exercice 2019 ainsi que les incidences sur le fonds de roulement sont présentés par M. le Gestionnaire.

Extrait du support présenté :

Pour l'exercice 2019, les ouvertures de crédits et les prévisions de recettes de la section de fonctionnement s'établissent respectivement, à ce jour, à 1 024 269,52 euros et 1 022 169,52 euros. Le résultat prévisionnel pour l'exercice 2019 sera par conséquent déficitaire pour 30 500 euros, si la DBM est adoptée, dont 28 400 euros d'insuffisance d'autofinancement. Pour information, les opérations de la section d'investissement sont équilibrées en emplois et ressources pour des prévisions qui s'élèvent à 10445 € à ce jour. Un déficit prévisionnel de 3 000 € serait organisé pour cette section si la DBM est adoptée.

Au total, l'équilibre serait réalisé par un prélèvement de 31 400 euros sur le fonds de roulement.

- La D.B.M. n°5 est adoptée à l'unanimité des membres présents (19 pour)

M. le Proviseur répond à la question diverse n°2 des enseignants : *Sur quel crédit a été financé l'embellissement du lycée et de la charité ? Pourquoi cela n'a-t'il pas été voté au CA ?*

M. le Proviseur rappelle que cela a été voté en CVL en juin dernier, il y a peut-être eu un défaut de communication entre les membres du CVL et les élus au CA. Les crédits utilisés sont ceux du CVL.

2.4 Allocation des bourses Erasmus+ aux élèves de BTS.

5 étudiants de BTS seront concernés par des stages à l'étranger qui se dérouleront du 22/04 au 22/06/2019 : 3 en Espagne, 1 en Italie et 1 en Irlande. M. le Proviseur présente les critères de différenciation des bourses :

- 3 groupes de pays
- écart minimum de 50€ entre chacun des 3 groupes de pays
- obligation de verser le même montant de bourse pour les étudiants associés à un même groupe

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter le principe du versement d'une allocation qui sera versée à chaque étudiant stagiaire inscrit au dispositif Erasmus+ dans les 30 jours qui suivent la signature du contrat de mobilité.

Montants : G1 – Irlande : allocation de 520 € * 2 mois = 1040 €

G2 – Espagne/Irlande : allocation de 460€ * 2 mois * 4 étudiants = 3680€

Vote de l'assemblée : 17 pour (unanimité)

M. Bourgeois, représentant de la Région, quitte la réunion.

M. Daubigny, représentant des parents d'élèves, quitte la réunion.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

3. Contrats, conventions et marchés.

3.1 Convention CNAM

Joint en annexe du dossier de préparation du CA

Cette convention concerne les deux licences qui sont en cours d'élaboration. M. le Proviseur indique que la licence « Guide conférencier » devrait ouvrir en octobre 2019 et que la licence « Chef de projet » ne devrait ouvrir qu'en janvier 2020.

Les étudiants seront 12 à 14 semaines dans l'établissement. Une partie des cours seront sur des périodes de vacances scolaires ce qui permettra à certains enseignants du lycée Nodier de prêter pour le CNAM. Les cours auront lieu à la Charité ce qui n'engendrera pas de surcoût de chauffage lors des périodes de congés scolaires.

M. le Proviseur propose de passer au vote. Le CA adopte cette convention avec le CNAM à l'unanimité (17 pour).

3.2 Convention de partenariat avec un établissement chinois

Joint en annexe du dossier de préparation du CA

M. le Proviseur présente cette convention et propose de passer au vote. Le CA adopte cette convention avec un établissement chinois à l'unanimité (17 pour).

4. Questions diverses.

Les réponses aux questions n°1 et n°2 ont été apportées lors des autres sujets de l'ordre du jour et respectivement aux paragraphes 2.2 et 2.4 de ce procès-verbal.

Question n°3 : Où sont passés les VTT (une quinzaine) qui se trouvaient dans le sous-sol de la Charité ?

M. le Proviseur rappelle que cette question aurait pu être adressée en dehors du CA et directement à M. le Gestionnaire. Il la trouve maladroitement posée car elle laisse à penser qu'il se passe des choses anormales au lycée Nodier.

M. le Gestionnaire indique que ces VTT avaient été stockés, il y a plusieurs années, lors des travaux du collège de l'Arc (message du gestionnaire : je ne connais pas l'origine et le motif du dépôt ; je sais seulement que le collège de l'Arc a confié ces vélos au lycée et qu'il ne souhaitait pas les récupérer) et laissés dans l'état par la suite. Ces VTT étaient abimés et de tailles inadaptées pour des lycéens. Lors de la préparation du 50^{ème} anniversaire du lycée Nodier, en 2016/2017, le sous-sol du bâtiment de la Charité a été rangé et nettoyé et ces VTT ont été donnés à des associations.

Question n°4 : Une réunion « crédits pédagogiques » est prévue vendredi 5 avril pour parler d'un reliquat qui financerait les projets : pourquoi le projet de formation PSC1, demandée par au moins 6 professeurs depuis l'arrivée de M. Pinto dans l'établissement, ne peut-il aboutir ? Pourquoi la solution proposée par Mme Hinschberger n'a-t-elle pas été acceptée ?

M. le Proviseur rappelle qu'une formation au premier secours a été demandée à la DIFOR et obtenue, en mai 2018, avec un ordre de mission pour 4 places et finalement il n'y a eu qu'une seule personne qui s'est inscrite à cette formation, la date ne permettant certainement pas la

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
04/04/2019

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

présence de plus de professeurs. Devant le manque de demandeurs alors qu'il avait « réservé 4 places », M. le Proviseur a lui-même participé à cette formation. Il y a eu manifestement un problème de communication au niveau des enseignants pour que cette question soit ainsi formulée dans sa première partie.

La proposition de Mme Hirschberger n'a pas encore été traitée car il s'agit de faire intervenir un formateur agréé mais qui devrait donc être rémunéré sur la dotation en HSE (Heure Supplémentaire Effective). M. le Proviseur souhaite garder l'utilisation des HSE au bénéfice des élèves.

Question n°5 : Qu'en est-il de la demande d'un abri pour les vélos des professeurs (cour de la Restauration) ?

M. le Gestionnaire indique que ce projet sera présenté lors de la réunion prochaine de la commission travaux

Les travaux sont envisagés vers l'infirmerie ; il conviendra d'établir une déclaration préalable auprès de la mairie.

La séance est levée vers 21h 15.

Président : M. PINTO, Proviseur



Secrétaire : signé M. CASAUBON SEIGNOUR